

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	30.10.2014	09:57	14.358	DEF	DJSC
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe PopVertsSol

Titre: L'égalité salariale: qu'en est-il dans le canton?

Contenu:

L'inscription du principe "à travail égal, salaire égal" dans la Constitution fédérale date de 33 ans, la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes interdisant la discrimination salariale date elle de bientôt 20 ans et pourtant des écarts salariaux de près de 20% persistent sur le plan suisse!!

De ces 20%, 60% sont liés à des différences structurelles liées à la formation, à l'âge, aux années d'expérience; mais plus choquant, voire incompréhensible, 40% sont dus à des comportements discriminatoires.

Selon nos informations, cette discrimination fait perdre aux femmes chaque année plus de 7 milliards de francs en Suisse.

On a pu lire récemment que le Conseil fédéral jugeait les efforts des entreprises insuffisants et qu'il entendait prendre des mesures contraignantes.

Qu'en est-il du canton de Neuchâtel?

Le Conseil d'Etat peut-il évaluer:

- le montant total de ce que représente l'inégalité salariale dans notre canton et en particulier le montant lié uniquement au principe de la discrimination salariale?
- le montant des charges de l'action sociale pouvant être imputé au problème de la discrimination salariale?
- le déficit d'impôt pouvant être imputé au problème de la discrimination salariale?

Par ailleurs, qu'en est-il de l'administration cantonale ainsi que des marchés publics dont le canton a la maîtrise?

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics (RELCMP, article 41, alinéa 4) prévoit que:

"Le pouvoir adjudicateur peut en tout temps effectuer ou faire effectuer des contrôles en matière d'égalité de traitement entre hommes et femmes. Cette tâche est confiée à l'office de la politique familiale et de l'égalité."

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) a les moyens d'effectuer ces contrôles? Et si oui, combien de contrôles ont déjà été effectués et quels ont été les résultats obtenus?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Laurent Kaufmann	
Autres signataires (nom, prénom)	
François Konrad	
Doris Angst	
Laurent Debrot	
Daniel Ziegler	
Veronika Pantillon	
André Frutschi	
Theo Bregnard	
Carol Gehringer	
Gabrielle Würigler	
Gilbert Hirschy	
Françoise Jeandroz	
Fabien Fivaz	
Cédric Dupraz	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER